

PROGRAMME D' ACTIONS 2009-2010

Axe 1 : Agir pour les activités et les emplois dans les bassins de vie

- Créer un immobilier d'entreprises en confortement de la filière Senteurs - Saveurs - Savoirs (*Communauté de communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure*)
- Conduire une action de communication ciblée dans les facultés de médecine pour favoriser l'installation de jeunes médecins, et plus largement favoriser le développement d'un pôle médical de qualité dans les AHP (*Conseil général*)

Axe 2 : Promouvoir une agriculture durable et viable

- Lancer une charte départementale en faveur de l'agriculture biologique avec les principaux acteurs de la filière (*Conseil général, chambre d'agriculture, associations Agribio 04 et Eliose*)
- Organiser un service régulier de repas « bio » dans les cantines scolaires de la vallée du Jabron (*Communes de Valbelle, Noyers sur Jabron, Bevons, St Vincent sur Jabron*)
- Aider à la mise en oeuvre d'un programme « Mangeons bio et local à l'école » auprès des collectivités locales (*Association Agribio 04*)
- Développer une démarche de sensibilisation et d'éducation du public autour de l'agriculture de qualité et du « bien manger » (*Association La Fontaine de l'Ours*)
- Encourager la production et la distribution d'intrants locaux pour l'agriculture (*Chambre d'agriculture*)

Axe 3 : Développer un tourisme en équilibre avec les habitants et les Milieux

- Réaliser un Bilan carbone des stations de ski de Praloup et d'Allos (*Syndicat mixte d'aménagement de Praloup et syndicat mixte du Val d'Allos*)

Axe 4 : Favoriser la prévention et la réduction des déchets à la source

- Améliorer le tri et la valorisation des déchets au sein des services départementaux (*Conseil général*)
- Equiper l'unité de préparation culinaire et les cantines des collèges d'installations de compostage des déchets alimentaires (*Conseil général*)
- Soutenir la création d'une ressourcerie sur le périmètre Digne / Château-Arnoux / Sisteron (*Association Ressourcerie de Haute-Provence*)

Axe 5 : Favoriser une mobilité raisonnée dans les territoires

- Concevoir un nouveau plan de communication et des outils d'information pour promouvoir l'utilisation des transports collectifs départementaux (*Conseil général*)
- Engager la mise en place d'un service départemental de covoiturage (*Conseil général*)
- Mettre en place un Plan de Déplacement des Employés (PDE) avec les agents du Conseil général (*Conseil général*)
- Accompagner la mise en oeuvre de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) à Manosque et Digne les Bains (*Chambre de commerce et d'industrie*)
- Aménager deux plates-formes multimodales à proximité immédiate des sorties autoroutières de Peyruis et de Manosque (*partenariat Escota, Conseil général, Région et collectivités concernées*)

Axe 6 : Promouvoir une gestion rationnelle de l'eau

- Promouvoir auprès des exploitants agricoles et de la population une valorisation de proximité des résidus issus des stations d'épuration (*Conseil général et chambre d'agriculture*)
- Mener l'opération de prévention « Pesticides dans les AHP : de la sensibilisation aux alternatives » (*Conseil général et association Agribio 04*)
- Créer un système d'information départemental sur l'eau (*Conseil général*)

Axe 7 : Réduire l'empreinte énergétique du territoire départemental

- Mener des actions de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la maîtrise de l'énergie en éclairage public (*Fédération départementale des collectivités électrifiées*)
- Organiser une communication itinérante sur le changement climatique, l'isolation des bâtiments et les économies d'énergie (*Association BTP Services 04 en partenariat avec le CPIE Alpes de Provence, GESPER et l'UDAF*)
- Développer la production et la transformation du chanvre pour une utilisation comme matériau de construction (*Chambre d'agriculture*)
- Réaliser un Bilan carbone des activités du Conseil général en vue de la mise en oeuvre d'un Plan Climat Territorial (*Conseil général*)
- Utiliser les toitures du patrimoine départemental pour produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques (*Conseil général*)
- Réduire l'impact énergétique des bâtiments départementaux (*Conseil général*)
- Réaliser un schéma départemental des énergies nouvelles (*Conseil général*)

Axe 8 : Renforcer la solidarité avec les personnes isolées et leur insertion sociale

- Créer un guide « handironnement » à destination des collectivités pour améliorer l'accessibilité des sites naturels aux publics handicapés (*Conseil général*)
- Créer et animer un spectacle de cirque itinérant à la rencontre d'un public handicapé (*Association Zim-Zam*)
- Favoriser l'émergence du projet « répit et soutien », en solidarité avec ceux qui sont isolés par la maladie » (*Association L'embellie*)
- Bâtir un espace inter-générationnel au centre du village de Valbelle pour recréer du lien social (*Commune de Valbelle*)
- Créer une épicerie solidaire sur le bassin manosquin (*Association La fourmi gourmande*)

Axe 9 : Intervenir dans les domaines de l'éducation et de la culture pour sensibiliser le grand public

- Engager la mise en place d'Agendas 21 scolaires dans les collèges (*établissements scolaires volontaires avec appui technique du Conseil général*)
- Organiser une manifestation culturelle itinérante en lien avec le développement durable : « Les lauriers bio de César » (*Association Falbala Culture*)
- Etablir une politique départementale en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (*Conseil général*)

Axe 10 : Promouvoir un urbanisme respectueux de l'environnement et plus soutenable

- Mettre en place un conseil en architecture auprès des communes et la création d'outils favorisant un urbanisme durable (*Parc Naturel Régional du Verdon*)
- Engager la construction d'une micro-crèche à énergie passive et développant des pratiques innovantes en matière de développement durable (*Communauté de communes Asse et ses affluents*)
- Réaliser quatre logements sociaux à caractère passif (*Communauté de communes du Pays de Seyne*)

Axe 11 : Agir au quotidien en tant que collectivité exemplaire

- Organiser et animer un réseau départemental d'échange de bonnes pratiques, voire de mutualisation d'opérations en matière d'écoresponsabilité et de développement durable (*Conseil général*)
- Amplifier la sensibilisation au développement durable des agents et des conseillers généraux (*Conseil général*)
- Expérimenter le principe d'écoconditionnalité des aides accordées par le Département (*Conseil général*)
- Développer les pratiques écocitoyennes au sein du Département (*Conseil général*)
- Mettre en place un groupe de travail sur les « achats durables » pour améliorer l'intégration du développement durable dans les marchés publics (*Conseil général*)
- Intégrer le développement durable dans les prestations d'évaluation des politiques départementales (*Conseil général*)

Axe 12 : mieux connaître et préserver la biodiversité départementale

- Etablir une convention entre le Conseil général et le Conservatoire Botanique National Alpin (*CBNA et Conseil général*)
- Réaliser un premier inventaire généralisé de la biodiversité d'Europe (*Parc national du Mercantour*)
- Elaborer des livrets du patrimoine naturel des Alpes de Haute-Provence (*CEEP*)